

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :  
25 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	4
Votants	18

COMMUNE D'YDES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MARS à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

**Étaient présents :** Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

**Étaient excusés :** René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND

**Pouvoirs :** René BERGEAUD à Guy VIGNAL, Isabelle LAURADOUX à Marc LASSAGNE, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO à Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 16 Février 2024
3. Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication
  - Budget Général 2024 :
    - Vote des taux d'imposition
    - Vote des subventions aux associations
    - Vote du Budget Général
  - Budget Assainissement 2024
  - Budget du Lotissement les Jaquilloux 2024
  - Créances éteintes et admissions en non-valeur du Budget Général et du Budget Assainissement
  - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Bourg – Choix du contrôle de branchement
  - 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Centre – Missions complémentaires :
    - Levé topographique et géolocalisation des secteurs d'études
    - Diagnostic amiante
    - Géotechnique
  - Ventes de terrains à Lagnac
  - Location parcelle agricole « Les Cougaires Est »
4. Administration Générale, Ressources Humaines
  - Adoption de la nouvelle charte graphique
  - Rectification ajout de délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
  - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
5. Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité
  - Point sur les travaux
6. Informations des Adjointes
7. Informations et Questions diverses
8. Informations du Maire

\*\*\*\*\*

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de René BERGEAUD, Isabelle LAURADOUX, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND ainsi que de leurs pouvoirs. Il fait part également des excuses de Gisèle TERNAT.

Avant de commencer la séance et après avis favorable unanime du Conseil Municipal, M. le Maire rajoute, à l'ordre du jour, le dossier suivant : Droit de préemption urbain sur les terrains Rue du 11 Novembre.

S'agissant des questions diverses, M. le Maire indique que l'article L. 2121-19 du code général des collectivités territoriales pose le principe selon lequel les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Il rappelle donc à l'Assemblée que les questions diverses doivent porter exclusivement sur des sujets d'intérêt général et non sur des affaires privées. Aussi, les questions d'ordre privé seront dorénavant retirées de la séance, et ce, pour le bon déroulement du Conseil.

M. le Maire rappelle également qu'il se tient à la disposition des administrés pour les recevoir en Mairie.

M. Christian MAURIO répond que cela n'a jamais été évoqué depuis le début de ce mandat, et estime que les élus sont en droit de connaître certains problèmes privés et d'apporter des solutions.

M. le Maire lui répond que les affaires privées doivent se régler en dehors des séances.

## 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.  
M. Christian MAURIO demande pourquoi c'est un agent administratif qui rédige le procès-verbal et non le secrétaire de séance.  
M. le Maire répond que ce dernier est retranscrit pour un agent, puis relu et signé par le secrétaire de séance.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FEVRIER 2024 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 16 Février 2024.  
M. Christian MAURIO demande pourquoi cette séance s'est tenue à huis clos. M. le Maire répond qu'il a estimé que les trois dossiers présentés par Sumène Artense Communauté, ainsi que le projet portant sur le devenir du bâtiment de l'Unité Parkinson, n'avaient pas à être débattus en public dans l'immédiat.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

## 3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

### ➤ Budget Général 2024 (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

#### • **Fiscalité - Vote des taux d'imposition**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,  
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,  
M. le Maire rappelle les taux votés en 2023 et propose au Conseil Municipal le maintien des taux d'imposition directes locales communales pour 2024.  
Il rappelle également que si le Conseil Municipal décide d'augmenter une des taxes, les autres taxes augmenteront obligatoirement.

**Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2024 comme suit :**

NATURE	PROPOSITIONS 2024
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

Votants : 18

Pour : 18 voix

#### • **Vote des subventions aux associations**

Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Patrice MAURIO, Céline BOSSARD, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE et Pauline BRETOME faisant partie du bureau d'une des associations subventionnées par la Commune, ne prennent pas part au vote des subventions annuelles.

M. Christian MAURIO demande si une subvention sera accordée à « ACADY » car la situation financière de cette association n'est pas claire et souhaite en savoir plus. M. le Maire répond que, pour l'instant, le montant n'a pas été fixé car l'association n'a pas fourni les documents nécessaires. Il indique, par ailleurs, que si une subvention devait lui être allouée, celle-ci serait délibérée en Conseil Municipal.

**Après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations pour 2024 et dont le montant total s'élève à 60 000 €.**

Votants : 10

Pour : 9 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

#### • **Vote du Budget Général 2024**

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve :**

- le Budget Général (Section de Fonctionnement), qui s'équilibre à hauteur de 2 993 874.00 € (Dépenses/Recettes) ;
- le Budget Général (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 986 981.98 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

### ➤ Vote du Budget Assainissement 2024 (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve :**

- le Budget Assainissement (Section d'Exploitation), qui s'équilibre à hauteur de 276 134.92 € (Dépenses/Recettes).
- le Budget Assainissement (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 1 719 202.70 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

## ➤ **Vote du Budget du Lotissement les Jaquilloux 2024** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve :**

- le Budget Lotissement les Jaquilloux (Section de Fonctionnement), qui s'équilibre à hauteur de 294 310.19 € (Dépenses/Recettes).
- le Budget Lotissement les Jaquilloux (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 279 310.19 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

## ➤ **Créances éteintes et admissions en non-valeur du Budget Général et du Budget Assainissement**

(Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande de créances éteintes et d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des recettes de 2016 énumérées pour un montant total de 83.96 € au titre du Budget Général et des recettes de 2018 énumérées pour un montant total de 23 € au titre du Budget Assainissement, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.**

Votants : 18

Pour : 18 voix

## ➤ **Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Bourg – Choix du contrôle de branchement** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire expose que la Commune d'Ydes a sollicité des entreprises pour effectuer la mission des contrôles extérieurs pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Bourg. Deux entreprises ont répondu : il s'agit de « SOL SOLUTION » et de « SARP SUD OUEST ».

Il propose à l'Assemblée d'accepter l'offre de l'entreprise la moins disante, à savoir celle de SOL SOLUTION, et qui s'élève à 12 030 € H.T.

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de SOL SOLUTION, sis 23 Av. Georges Gershwin, 63200 Riom, pour effectuer la mission des contrôles extérieurs dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Bourg, pour un montant de 12 030 € H.T.**

Votants : 18

Pour : 18 voix

## ➤ **2<sup>ème</sup> tranche de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Centre –**

**Missions complémentaires** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

### • **Levé topographique et géolocalisation des secteurs d'études**

Le Cabinet ALTEREO informe la Commune d'Ydes que, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ydes-Centre, une mission complémentaire concernant le levé topographique et la géolocalisation des réseaux des secteurs d'études doit être réalisée afin de permettre la définition du projet.

A cet effet, des entreprises ont été consultées. Une seule offre a été reçue : il s'agit de « 3DSI ». Le prix proposé pour ses prestations est de 18 000 € H.T.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'accepter la proposition de « 3DSI » pour effectuer cette mission, au prix de 18 000 € H.T.

M. Patrick BOS indique que cette mission consiste à détecter, par le biais de caméras, les réseaux non repérables, anciens et non répertoriés.

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de « 3DSI » pour effectuer le levé topographique et la géolocalisation des réseaux des secteurs d'études dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Centre, pour un montant de 18 000 € H.T.**

Votants : 18

Pour : 18 voix

### • **Diagnostic amiante**

Le Cabinet ALTEREO informe la Commune d'Ydes que, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ydes-Centre, une mission complémentaire concernant le diagnostic amiante doit être réalisée afin de permettre la définition du projet.

A cet effet, des entreprises ont été consultées. Deux offres ont été reçues : il s'agit de « ATERPLO » ET « GEOCAPA ».

Après analyse de ces offres, le Cabinet ALTEREO considère que celle de GEOCAPA, qui s'élève à 2 868.20 € H.T., est la plus faible et propose à la Commune d'Ydes de retenir cette dernière.

M. Patrick BOS indique que cette mission consiste à repérer quel type de matériaux a été utilisé pour la confection de ces anciens tuyaux.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de « GEOCAPA »** pour effectuer le diagnostic amiante dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Centre pour un montant de 2 868.20 € H.T.

Votants : 18

Pour : 18 voix

- **Etudes géotechniques**

Le Cabinet ALTEREO informe la Commune d'Ydes que, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ydes-Centre, une mission complémentaire concernant des études géotechniques doit être réalisée afin de permettre la définition du projet.

A cet effet, des entreprises ont été consultées. Une seule offre a été reçue : il s'agit de « FONDASOL ».

Après analyse de cette offre, le Cabinet ALTEREO propose à la Commune d'Ydes de retenir cette entreprise pour un montant de 9 980 € H.T.

M. Patrick BOS indique que cette mission consiste à mieux connaître la nature du terrain.

Après avis favorable de la Commission des Finances, le **Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre de « FONDASOL »** pour effectuer des études géotechniques dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Ydes-Centre, pour un montant de 9 980 € H.T.

Votants : 18

Pour : 18 voix

➤ **Vente de terrains à Lagnac** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire rappelle que suite à la délibération n° 68-2023 en date du 06 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de s'approprier des terrains situés Rue de la Font Grande (AL 157), Lagnac (AL 159 et AL 187) et Gare de Lagnac (ZP 113 et ZP 117) en raison de l'absence de propriétaires.

La procédure de reprise de biens sans maître est terminée. L'ensemble des documents obligatoires transmis au contrôle de légalité n'ont fait l'objet d'aucune remarque de l'administration. La dernière phase confiée à l'Office Notarial BESSON de Ydes est en cours de traitement. La commune d'Ydes devient donc propriétaire de ces parcelles.

Suite à l'affichage règlementaire de cette procédure sur le terrain et en Mairie, deux personnes se sont manifestées pour acquérir ces biens.

Il est à noter que la parcelle AL 187 (11 m<sup>2</sup>) située à l'angle du Pont de la Rue de la Font Grande et du ruisseau restera propriété de la commune.

Concernant les parcelles ZP 113 (204 m<sup>2</sup>) et ZP 117 (284 m<sup>2</sup>), situées à La Gare de Lagnac,

[REDACTED] domiciliés [REDACTED], se sont portés acquéreurs.

Sur proposition de M. le Maire, le **Conseil Municipal accepte la vente de ces parcelles à [REDACTED]** [REDACTED] fixe le prix à 3 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 1 464 €. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

S'agissant des parcelles AL 157 (85 m<sup>2</sup>) et AL 159 (307 m<sup>2</sup>), situées à Lagnac, [REDACTED] domiciliés [REDACTED], se sont portés acquéreurs.

M. Rémi TEIL concerné par cette affaire ne prend pas part au débat ni au vote.

Sur proposition de M. le Maire, le **Conseil Municipal accepte la vente de ces parcelles à [REDACTED]** et fixe le prix à 3 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 1 176 €. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Location parcelle agricole « Les Cougaires Est »** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en janvier 2024, la Commune d'Ydes a fait paraître un communiqué de presse annonçant à la population la proposition de location d'une parcelle agricole d'une surface de 1 ha, située « Les Cougaires Est », près du Pont de Vic et cadastrée ZH 0081. Le tarif de cette location s'élève à 140 € par an avec la signature d'une convention annuelle.

Sur ce, deux personnes intéressées ont déposé une demande écrite auprès de la Mairie d'Ydes :

-Le 31 janvier 2024 : [REDACTED] domiciliée [REDACTED], propriétaire de deux chevaux et de trois ânes ;

-Le 03 mars 2024 : [REDACTED] domicilié [REDACTED], propriétaire de moutons et qui souhaite réaliser le fanage sur une partie du terrain.

M. le Maire propose à l'Assemblée de voter à bulletin secret. Il en ressort le résultat suivant :

10 bulletins pour [REDACTED] et 8 bulletins pour [REDACTED].

Le **Conseil Municipal décide, à l'unanimité**, de louer la parcelle agricole communale située « Les Cougaires Est » et cadastrée ZH 0081 à [REDACTED], domiciliée [REDACTED]. Le montant de la location est fixé à 140 € par an et un contrat de bail sera rédigé à cet effet.

Votants : 18

Pour : 18 voix

➤ **Droit de préemption urbain sur des terrains Rue du 11 Novembre** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu, le 09 février 2024, de Maître Sophie LEROUX, Notaire à Bort-les-Orgues, une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain.

Il s'agit de deux terrains avec un immeuble appartenant à Mme Marie-Françoise LEVES, situés 9 Rue du 11 Novembre à Ydes, et cadastrés AO 148 (425 m<sup>2</sup>) et AO 149 (1 053 m<sup>2</sup>), pour une valeur totale de 45 000 €.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir ces biens afin d'y aménager un parking pour le Cinévox.

M. Christian MAURIO indique que le bâtiment est grand et pourrait servir d'entrepôt pour les services techniques.

Mme Clotilde JUILLARD fait part de son avis sur ce dossier. Elle est d'accord sur le principe d'acquérir ces biens en faveur du cinévox et d'autres opportunités qui s'offrent. Mais elle indique, qu'à ce jour, la Commune ne possède pas une ligne de crédits suffisants pour acheter ces parcelles alors que le budget vient d'être voté. Elle rappelle la complexité de rendre le budget équilibré, qui doit être ensuite vérifié et validé par les finances publiques, puis voté en Conseil Municipal. Elle invite aussi les élus à assister à la Commission des Finances afin qu'ils voient le travail important qui est effectué sur les travaux budgétaires. Elle se demande comment la Municipalité va pouvoir financer ces 45 000 €.

M. Christian MAURIO répond qu'il faut les trouver.

Mme Pauline BRETOME estime que le montant de cette acquisition et des travaux qui devront y être réalisés sera astronomique. Elle rappelle qu'il existe des places de stationnement vers le PMU. Par ailleurs, pour être élue depuis deux mandats, elle demande si la Municipalité a aussi pensé aux places de parking devant le Groupe Scolaire La Fayette et fait part de l'état du parking du Crédit Agricole. Elle préférerait que la Commune investisse plutôt sur des projets telle que l'Allée des Templiers qui, selon elle, est un lieu de vie familial et familial. Enfin, elle indique que les élus ont plein de projets en tête mais que beaucoup ne sont pas réalisés et cela engendre de la frustration. Elle trouve que mettre de l'argent dans cette acquisition de terrains est un gâchis.

Mme Céline BOSSARD rejoint complètement l'avis de Mme Pauline BRETOME.

Mme Sophie TOURNADRE rappelle que cet achat pose problème car il n'est pas budgété. M. Guy VIGNAL répond que le budget peut être modifié. Il indique, par ailleurs, que le Maire a la délégation du Conseil Municipal pour préempter ces biens.

M. Bernard BOUVELOT rappelle qu'il y a un acquéreur sur ces biens et il estime qu'il ne faut pas laisser passer cette chance. A la tête de 6 mandats, il affirme qu'il y a des choses que les élus ont laissé passer comme le grand bâtiment situé Rue de la Mine dans lequel se trouvait un terrain de tennis et que la Commune aurait pu préempter. Et maintenant, la commune ne possède plus de salle de tennis.

**Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à exercer son droit de préemption urbain** pour acquérir les parcelles avec un bien bâti, cadastrés AO 148 et AO 149, sises 9 Rue du 11 Novembre, d'une surface totale de 1 478 m<sup>2</sup>, et pour un montant total de 45 000 €.

Votants : 18

Pour : 13 voix

Contre : 3 voix (Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Pauline BRETOME)

Abstention : 2 voix (Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE)

#### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

➤ **Adoption de la nouvelle charte graphique** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre d'une refonte complète du site web de la commune, la Commune d'Ydes a choisi de repenser entièrement son identité visuelle afin d'arborer une image plus dynamique et moderne qui puisse s'adapter aux différents supports digitaux et imprimés de leur communication.

La confection du nouveau logo s'est appuyée sur le côté industriel mais également sur le côté pastoral. Il se décline sur différentes couleurs selon le thème employé (formel, autorité, jeunesse, dynamisme, modernité, etc...).

M. Christian MAURIO, qui affirme ne pas aimer personnellement le logo qu'il trouve mortuaire, demande le coût de cette charte graphique. Il lui est répondu que le montant de cette dernière est de l'ordre de 1 200 €. M. le Maire indique que plusieurs réunions se sont déroulées afin de travailler sur ce logo et que malheureusement peu d'élus ont souhaité y participer.

Sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal adopte la nouvelle charte graphique ainsi que le nouveau logo de la Commune d'Ydes** tels qu'ils sont présentés en séance.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Rectification ajout de délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 080-2023 en date du 24 novembre 2023, et dans un souci de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal a décidé de lui confier deux délégations supplémentaires lui permettant d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, et de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans aucune limite.

Néanmoins, le contrôle de légalité de la Préfecture du Cantal estimant que le 2<sup>ème</sup> point n'est pas assez précis, il convient de délibérer de nouveau.

Sur proposition de M. le Maire, l'Assemblée décide que celui-ci est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

\* D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;

\* De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € H.T.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

DATE	NUMERO	OBJET
29.02.2024	006-2024	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Renaud GATINIOL au profit de Mme Marguerite RANGOM – 5 Rue Pierre de la Justice ( <i>vente d'un terrain bâti</i> )

## 5. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITE ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

➤ **Point sur les travaux en cours** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

### 1) Assainissement

**Secteur Ydes-Centre : MOE Cabinet ALTEREO - Rue Victor Hugo et Rue Paul Doumer (montant prévisionnel : 763 744.00€)**

- Les travaux ont repris le lundi 15 janvier 2024
- Avancement à 80 %

Une réunion a eu lieu avec la directrice et les transports scolaires Sumène Artense pour assurer la sécurité de l'accès au Collège. Un phasage de la circulation a été prévu, en fonction de l'avancement du chantier :

- **1<sup>ère</sup> phase travaux du mercredi 07 février 2024 à fin mars 2024 :**
    - Les bus montent directement sans passer par la cité et font demi-tour en haut de la rue sous le terrain de camping.
    - Les enseignants ainsi que les personnels vont garer leurs voitures sur l'aire de jeux dans l'enceinte du Collège derrière le gymnase.
    - L'accès des riverains est maintenu.
    - La circulation est interdite sur la partie haute de la rue Victor Hugo pour les autres véhicules.
  - **2<sup>ème</sup> phase, a priori jeudi 04 avril 2024 :**
    - Il y aura un sens unique pour tous les usagers de la rue Paul DOUMER afin d'y assurer la sécurité. Il débutera après l'impasse.
    - Les cars monteront par la rue Paul Doumer (ce sera plus facile pour tourner devant la caserne) et déposeront les enfants au niveau du carrefour sous le collège.
    - Il y aura interdiction de stationner dans cette rue pour faciliter la circulation des bus.
  - Le planning prévisionnel des travaux s'étale jusqu'à fin juin 2024 / début juillet 2024.
- Le réseau EU a été prolongé au niveau du talus de l'ancien terrain de camping, tout comme le réseau AEP**
- La jonction avec la partie haute de la rue Victor Hugo est réalisée
  - Reste 130 ml de tranchée et 6 branchements particuliers

**Secteur Ydes-Bourg : MOE Cabinet IMPACT CONSEIL (3 tronçons)**

- **1<sup>er</sup> tronçon : Construction de la nouvelle STEP (avec la Commune de Saignes)**
- **2<sup>ème</sup> tronçon : Conduite d'amenée entre Ydes-Bourg et la station**
  - Pour rappel : ces deux tronçons sont soumis à l'avis de la DRAC
  - Les fouilles archéologiques ont eu lieu du 20 au 22 février 2024

La Commune d'Ydes a reçu l'avis favorable de la DRAC pour la suite des travaux compte tenu que le diagnostic réalisé a montré l'absence totale de sites archéologiques.
- **3<sup>ème</sup> tronçon : Réseau de transfert entre la Gare de Saignes et Ydes-Bourg (montant prévisionnel : 428 205.30 €)**
  - Les travaux sont en cours. Une coordination a été mise en place afin d'éviter de multiples interventions sur la chaussée pour :
    - La mise en séparatif des réseaux humides sous maîtrise d'ouvrage Commune ;
    - La pose de gaines pour permettre l'amenée de la Fibre sous maîtrise d'ouvrage Très Haut Débit.
  - La prestation concernant la pose des gaines pour la Fibre a été confiée à l'entreprise BOS directement par la cellule Très Haut Débit.
  - Chaque usager souhaitant disposer de la Fibre devra faire la demande auprès de l'opération de son choix.

**Secteur 2 - Ydes-Centre : MOE Cabinet ALTEREO**

**2<sup>ème</sup> tranche de travaux (montant prévisionnel : 1 100 000 €)**

- Allée de la Gravière et Rue Arsène Vermeuouse
- Avenue de la Libération
- Rue Jean Cinié
- Voie verte (le long de la Route Départementale 922)
- Rue et Impasse du 11 Novembre

**Pour mémoire :** les enquêtes de branchements ont été réalisées du lundi 26 février au jeudi 8 mars 2024.

Deux bâtiments communaux étaient concernés sur cette deuxième tranche : l'ancienne école de Lagnac (conforme, les eaux pluviales sont séparées) et le Cinéma (à mettre en conformité).

## 2) Travaux des Services Techniques

### Réfection d'un mur de soutènement à Ydes-Bourg

La maçonnerie en pierres du pays est terminée. Il reste la partie supérieure en béton ainsi que les joints.

### Aménagement d'une salle de réunion à la Gendarmerie

Les travaux sont terminés

### Réfection de réseaux d'assainissement

A l'ancienne école de Lagnac et un sous trottoir de l'Avenue Roger Besse.

### Entretien des espaces verts

Taille des haies et des arbustes.

Le désherbage des rues est commencé.

Un petit aménagement de surface a été réalisé au cimetière d'Ydes-Centre.

### Aménagement des combles dans le local communal situé Place Georges Pompidou (ex agence immobilière)

### Pose de drain dans des fossés où l'accotement est très réduit

Sur la route d'Ydes Bourg et sur la Rue du Puy de Guéry.

## 3) Projet de fresque dans le cadre du Printemps des Arts

- Compte tenu du coût élevé pour la partie basse des tribunes, l'association « Aux Couleurs du Temps » propose de faire intervenir les graffeurs sur le pignon de la Marquise d'Ydes-Centre.
- Pour autant, le mur arrière des tribunes sera bien rénové :
  - Il va être nettoyé et repeint par les Services Techniques. La partie supérieure en métal sera repeinte également.
  - Le décaissement et l'empierrement prévu le long du mur, pour limiter les projections d'eau sont réalisés.
  - Une protection métallique va être mise en place au droit des brosses, et à l'arrière du robinet d'eau.

## 6. INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

### • M. Marc LASSAGNE :

M. Christian MAURIO demande des nouvelles au sujet des personnes ukrainiennes installées à Ydes. M. Marc LASSAGNE indique que ces personnes résident toujours à Lagnac. Un couple vient d'avoir un bébé. Certaines personnes travaillent (Super U, Tanneur et Cie).

M. Christian MAURIO demande des nouvelles au sujet du projet de construction d'habitations à côté de l'ancienne école de Lagnac. Il lui est répondu que des travaux de construction de 3 pavillons par Cantal Habitat ont commencé.

### • M. Bernard BOUVELOT :

Manifestations prochaines sur Ydes : Inauguration du Printemps des Arts le 30 mars 2024 (des programmes sont mis à disposition du public), Thé dansant organisé par Ydes Sport Football Club, Cross des écoles le 04 avril 2024, tests de la section football du collège le 10 avril 2024, début des championnats et tournoi associatif de la Pétanque, Fête Patronale de Fanostre le week-end de Pentecôte, cross du collège le 24 mai 2024, arrivée à Lagnac du Tour Cantal Cadets Cycliste le 25 mai 2024, Fête de la Moto le 15 juin 2024 sur l'Allée des Templiers par le Moto Club Les Pillarots de Lagnac, Fête de la Musique le 21 juin 2024, Tour de France le 10 juillet 2024, Tour du Cantal Pédestre le 02 août 2024 (circuit pédestre et repas en soirée organisés avec Les Marcheurs de la Sumène et Ydes Pétanque).

### • Mme Clotilde JUILLARD :

Le 06 mars 2024, une réunion de l'ASNC s'est tenue en présence des quatre communautés de communes de l'arrondissement de Mauriac avec, pour thème, la santé sur le territoire rural. La problématique sur le vieillissement de la population et le manque de médecins a été soulevée. Il a été constaté qu'un certain de personnes n'ont pas de médecin généraliste. Mme Clotilde JUILLARD estime que ce sujet est très important et espère que des solutions seront trouvées à cette situation dans un proche avenir.

M. Christian MAURIO indique que la communauté de communes du Pays de Mauriac va sûrement devancer le territoire Sumène-Artense. Il lui est répondu qu'une maison de santé est en cours de projet sur Mauriac mais que ce n'est pas encore fait.

Par ailleurs, elle rappelle le programme proposé par l'équipe municipale lors des élections, notamment au niveau de la mobilité, des bâtiments. La Commune d'Ydes possède une école, un collège et, bientôt, un Pôle Enfance Jeunesse. Il convient donc de réfléchir à la problématique de la mobilité sur notre territoire. Le programme Petites Villes de Demain doit être un moyen de réfléchir sur le développement pour les prochaines années.

## 7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### • Questions diverses de M. Christian MAURIO :

- Où en est l'avancement sur l'avenir du bâtiment de l'Unité Parkinson ? M. le Maire répond, qu'à sa demande, M. Jean-Yves BONY a réussi à lui obtenir un entretien, début avril, avec Mme la Directrice de la Délégation Territoriale de l'ARS du Cantal, en présence du Docteur Marie BLANQUET, Présidente de la CPTS de l'ASNC et de M. Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense Communauté.

Mme Pauline BRETOME estime qu'elle attendait depuis longtemps ce rendez-vous, et espère que Ydes va se positionner très rapidement comme le fait Mauriac. Elle est étonnée que la Commune d'Ydes n'ait pas indiqué, lors de la réunion du 06 mars dernier, avec l'ASNC, qu'elle possédait ce bâtiment UPY actuellement loué par le Centre Hospitalier de Mauriac mais bientôt disponible. Elle rappelle que la nécessité de trouver des médecins est urgente. Peu importe ce que proposera l'ARS lors de cet entretien, mais elle espère que cette dernière laissera le champ libre pour favoriser l'accès aux soins.

Mme Fabienne GARCIA estime qu'il peut très bien y avoir une maison de santé à Mauriac, mais aussi à Ydes, car la demande de soins est très importante. Mme Pauline BRETHOME est d'accord mais indique qu'il faudra être très réactif sur l'offre de soins et rester attractif pour faire venir des professionnels de santé à Ydes.

M. Christian MAURIO a appris qu'il y aurait de nouveaux médecins qui viendraient s'installer à Mauriac.

Mme BRETHOME rappelle que la Commune d'Ydes a la chance de posséder un bâtiment qui correspondrait au projet médical.

M. le Maire tiendra informés les membres du conseil municipal de l'avancée de cet entretien avec l'ARS.

- Demande d'information concernant une mise en demeure d'effectuer des travaux liés aux évacuations d'eaux usées sur le secteur du Chariot. Pourriez-vous indiquer comment les résidents de ce lieu peuvent être en conformité pour ne pas prétendre à payer des pénalités. De plus, des habitations n'ont pas de numéros, comment se fait-il ?

M. le Maire répond que M. René BERGEAUD a pris contact avec Sumène Artense Communauté, qui a la compétence pour l'assainissement non collectif (SPANC), afin de voir quelle solution apporter à cette situation.

M. Christian MAURIO indique que les riverains de ce quartier sont vraiment dans le besoin, et estime que Sumène Artense Communauté pourrait investir un peu pour le bien être des gens.

M. Christian MAURIO signale qu'il y a deux ruisseaux complètement bouchés et l'eau stagne. En procédant à leur curage, cela assainirait un peu leurs terrains.

- Demande de M. BRUN Dominique concernant une convocation pour une commission de contrôle sur la population de notre commune dont il fait partie. Pourquoi n'a-t-il pas été informé avant et uniquement par un courrier non affranchi mis dans sa boîte aux lettres ?

M. le Maire répond que les convocations envoyées à la population d'Ydes ne sont pas envoyées par La Poste, mais qu'un agent les transmet directement dans leur boîte aux lettres.

M. Christian MAURIO indique que M. BRUN Dominique est embêté car il ne comprend pas pourquoi le Préfet l'a nommé membre de la commission de contrôle électoral alors qu'il n'a pas pu y assister. Il aurait bien voulu être contacté plus tôt.

Il lui est répondu qu'un délai d'envoi de la convocation a été respecté.

M. Christian MAURIO demande à M. Guy VIGNAL pourquoi il n'a pas averti M. BRUN lorsqu'il l'avait vu quelque temps avant. Celui-ci lui répond que tant que la convocation n'était pas rédigée et signée, il n'avait pas à l'en informer.

- **Informations de M. Guy VIGNAL :**

M. VIGNAL informe l'Assemblée qu'il a revu le responsable de l'ONF concernant les problèmes rencontrés sur certains biens sectionnaires de la Commune (Montoussou, Fleurac). Celui-ci lui a répondu qu'il a transmis le courrier de M. le Maire à l'ONF de Clermont-Ferrand et qu'il va être proposé à la Commune d'Ydes de mutualiser plusieurs hectares de terrains et les mettre sous le contrôle de l'ONF. Cette proposition devra alors être délibérée en Conseil Municipal.

- **Question de Mme Pauline BRETHOME :**

Mme BRETHOME demande qui nettoie le skate parc car elle le trouve sale et que la petite poubelle qui s'y trouve ne suffit pas. Il lui est répondu que c'est de la compétence de la commune mais les élus soulèvent des problèmes récurrents d'incivilité.

## **8. INFORMATION DU MAIRE**

- M. le Maire informe qu'un terrain du Lotissement les Jaquilloux (Lot n°12 de 691 m<sup>2</sup>) sera réservé à Polygone, car celui-ci souhaite proposer la construction « clé en main » d'un pavillon d'accession à la propriété.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.*